

gué général de l'Unccas. Au-delà des problèmes de sous-financement, dont pâtissent tous les SAAD, l'idée est ici d'identifier les autres causes de leurs difficultés économiques, notamment celles qui sont liées à la spécificité d'être un service public.

Les résultats de la dernière enquête de l'Unccas sur les services à domicile, publiée en décembre (2), ont révélé qu'un tiers des CCAS portant un SAAD envisageait de le fermer pour cause de déficit. Un constat qui a constitué un élément déclencheur dans la volonté de l'organisation d'étudier cette question de façon plus approfondie, confie Benoît Calmels. « Il est nécessaire de modéliser la façon dont les déficits se forment, afin de faire émerger ce qui pèse le plus, financièrement, sur les services et ensuite de pouvoir donner un outil aux techniciens et dire aux élus qui envisagent de fermer leur SAAD "attendez, il y a peut-être une autre solution". » L'Unccas prévoit en effet, à l'appui des enseignements de ce diagnostic, d'élaborer un guide à l'attention ces derniers. « Ils ne se posent pas la question de fermer des services déficitaires lorsqu'il s'agit de la police, de la cantine..., mais dès lors qu'il s'agit des personnes âgées on le voit comme un coût supplémentaire, poursuit Benoît Calmels. L'objectif est d'attirer leur attention sur le fait de ne pas traiter les SAAD juste sous l'angle du coût mais aussi sous celui d'une politique publique, comme un investissement. »

Concrètement, l'Union nationale des centres communaux et intercommunaux d'action sociale a mis en ligne un dossier de candidature pour que des CCAS dont le service d'aide à domicile rencontre des problèmes financiers se portent volontaires. A partir de ces candidatures, dans lesquelles les responsables des services détaillent leurs difficultés, les actions déjà menées pour tenter de les résorber, leurs attentes vis-à-vis de l'initiative engagée par l'Unccas, un comité de sélection choisira deux SAAD qui feront l'objet d'un diagnostic approfondi d'une durée de deux jours, mené par un consultant missionné par l'union, dans le cadre de la convention avec la MISAP. Ces deux diagnostics seront réalisés entre juin et octobre 2016, indique l'Unccas. ■

Emmanuelle Chaudieu

(1) La MISAP (Module d'intégration dans les services aux personnes), rattachée au ministère des Finances, est l'ancienne Agence nationale des services à la personne.

(2) Voir ASH n° 2938 du 18-12-15, p. 16.

Questions à Julie Marty-Pichon

« Il faut une réflexion globale sur l'accueil des enfants de 0 à 6 ans »

Développement de la scolarisation des moins de 3 ans (1), octroi d'une aide à la création des maisons d'assistantes maternelles : la Fédération nationale des éducateurs de jeunes enfants (FNEJE) s'inquiète des orientations récentes du gouvernement, explique Julie Marty-Pichon, qui copréside la FNEJE aux côtés de Véronique Jacquet.

Pourquoi la volonté du gouvernement de développer la scolarisation des moins de 3 ans vous inquiète-t-elle ?

Ce qui nous inquiète, c'est le fait de vouloir généraliser l'entrée d'enfants de 2 ans dans un système qui n'est pas adapté pour eux. On veut basculer un accueil spécialisé vers l'école maternelle qui ne prend pas en compte les besoins des tout-petits. Dans les EAJE [établissements d'accueil du jeune enfant], les professionnels de la petite enfance - pas seulement les EJE - font tout un travail sur l'accompagnement à l'acquisition de compétences, notamment le langage, au processus de séparation avec les familles, assurent le lien avec les parents... Toutes ces spécificités seront perdues à l'école. Les pouvoirs publics veulent juste transférer l'accueil des 2-3 ans sur une structure qui coûte moins cher à l'Etat... On prend les choses par petits bouts au lieu d'avoir une réflexion globale sur l'accueil des enfants de 0 à 6 ans. Or il y a une vraie cassure entre le mode d'accueil des 0-3 ans et l'entrée en maternelle : d'un coup, une barrière se met en place, les parents n'ont plus d'informations. C'est très déroutant pour les familles, alors qu'il s'agit d'un moment très important pour l'enfant. Nous proposons que tout cela soit revu et que l'on puisse intervenir pour accompagner les enseignants dans la prise en charge des jeunes enfants.

Vous préconisez la présence d'EJE au sein des écoles maternelles...

Oui, notre proposition est d'avoir un(e) EJE pour 50 enfants. Le travail de l'enseignant et celui de l'éducateur sont complémentaires et dans une institution qui ne prend pas en compte les besoins psychoactifs, psychomoteurs et physiologiques des jeunes enfants, la présence d'un(e) EJE permet notamment de travailler sur l'aménagement de l'espace et du temps

des tout-petits, mais aussi de faire le travail de lien avec la famille. Certains enseignants le font, mais sur leur temps personnel. Quand nous avons été auditionnés par Brigitte Bourguignon dans le cadre de la réforme du travail social, nous lui avions fait part de cette proposition qu'elle avait retenue (2), mais qui ne l'a pas été dans le plan d'action du gouvernement.

La fédération s'est également élevée contre l'annonce d'une aide financière à la création des maisons d'assistantes maternelles (MAM)...

En effet, le 11 avril nous avons appris que la CNAF accorderait une aide de 3000 € lors de la création d'une MAM. Même si cette aide est conditionnée au respect de certains critères, cela revient à mettre en avant un lieu d'accueil pouvant recevoir jusqu'à 16 enfants sans le cadre et les contraintes d'encadrement des EAJE. Les assistantes maternelles sont spécialisées dans l'accueil familial à domicile, ce qui est très structurant pour des petits, mais elles ne sont pas outillées pour travailler en équipe. De l'autre côté, les EAJE sont soumis à de telles contraintes budgétaires et de gestion que beaucoup d'auxiliaires de puériculture et d'EJE sont en épuisement professionnel. Et, au lieu de trouver des solutions à ce mal-être, les pouvoirs publics laissent faire ou font en sorte que le privé prenne le relais. Dans les EAJE, aujourd'hui la mixité sociale n'a plus lieu et on se retrouve avec un accueil de la petite enfance à deux vitesses avec des structures type MAM où les familles peuvent payer et les EAJE où les familles payent selon leurs revenus. Cela vient remettre en cause l'égalité de traitement des citoyens et creuse les inégalités socio-territoriales.

Quel modèle défendez-vous ?

Nous militons pour un véritable service public de la petite enfance, avec une égalité de traitement sur le territoire. Et surtout nous plaçons pour des systèmes intégrés comme il en existe au Canada ou dans d'autres pays européens, c'est-à-dire des structures d'accueil pour les 0-6 ans où les enfants gravitent d'un espace à un autre en fonction de leurs compétences. ●

Propos recueillis par E. C.

(1) Voir ASH n° 2955 du 8-04-16, p. 5.

(2) Voir ASH n° 2924 du 11-09-15, p. 23.